



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission
du programme, du budget
et de l'administration**

**Rapport des membres gouvernementaux
de la commission relatif aux questions
de répartition des contributions**

1. Les membres gouvernementaux de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration se sont réunis le 16 mars 2004 sous la présidence de l'ambassadeur Andrea Negrotto Cambiaso, président du groupe gouvernemental du Conseil d'administration, qui a exercé les fonctions de rapporteur.

**Fixation de la contribution de la République
démocratique du Timor-Leste**
(Première question à l'ordre du jour)

2. Les membres gouvernementaux ont examiné un document¹ proposant un taux de contribution pour la République démocratique du Timor-Leste, qui est devenue Membre de l'OIT le 19 août 2003.
3. *Les membres gouvernementaux recommandent au Conseil d'administration de proposer à la Conférence que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de la République démocratique du Timor-Leste au budget de l'OIT pour la période où elle a été Membre de l'Organisation en 2003 et pour 2004 soit calculée sur la base d'un taux annuel de 0,001 pour cent.*

¹ Document GB.289/PFA/GMA/1.

Barème des contributions au budget pour l'exercice financier 2005

(Deuxième question à l'ordre du jour)

4. Les membres gouvernementaux étaient saisis d'un document du Bureau² concernant le barème des contributions au budget pour l'exercice financier 2005.
5. La représentante du gouvernement du Mexique a déclaré que, lors des débats à l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2003, son gouvernement a proposé de modifier la méthodologie utilisée pour établir le barème des contributions, afin d'éviter de brusques augmentations des contributions des Etats Membres, telles que celles qui figurent dans le barème approuvé pour la période triennale 2004-2006. Ce barème a donné lieu à des augmentations pour plusieurs pays, y compris le Mexique, dont la contribution au budget de l'OIT a augmenté de 0,816 pour cent comme il apparaît dans l'annexe du document. Cela représente la plus forte hausse de la contribution d'un Etat Membre de l'OIT et signifierait pour le Mexique un accroissement de près de 3 millions de francs suisses de sa contribution en 2005 par rapport à 2004. En monnaie locale, cette hausse pourrait être aggravée par des fluctuations du taux de change. Exprimée en pesos, la contribution du Mexique a doublé entre 2001 et 2004. Etant donné l'accroissement additionnel de 76 pour cent proposé dans le nouveau barème pour 2005 et sans compter la possibilité de nouvelles variations de taux de change, la contribution du Mexique sera de 242 pour cent supérieure à celle de 2001 en monnaie locale. L'oratrice est consciente du fait que tous les Etats Membres sont censés accepter le juste calcul de leurs contributions, mais elle a estimé que les augmentations doivent être progressives. Le nouveau barème implique qu'un nombre limité d'Etats Membres prend en charge une plus grande proportion du budget total et le Mexique devient le dixième contributeur. L'intervenante a souhaité réaffirmer que le versement des contributions représente une charge financière qui doit être répartie de façon plus équitable et que les augmentations doivent être progressives et refléter la capacité contributive véritable de chaque pays. Elle a donc exprimé l'espoir que l'OIT établira un nouveau barème des contributions pour 2005 et indiqué qu'elle n'était pas en mesure d'approuver le point appelant une décision. Elle se réserve le droit de revenir sur cette question à la Conférence.
6. Le représentant du gouvernement de la Chine a demandé des précisions sur le principe de base qui est à l'origine des augmentations et des diminutions figurant dans la dernière colonne du tableau de l'annexe.
7. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, prenant la parole au nom des PIEM, a appuyé le point appelant une décision. Tout en comprenant les préoccupations du Mexique, elle estime que l'OIT doit conserver la pratique qui consiste à adopter le barème de l'ONU, ajusté le cas échéant pour tenir compte des différences de composition entre les deux organisations.
8. Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré que la contribution de son pays a aussi augmenté mais qu'il accepte le barème de l'OIT, car il est conforme à celui de l'ONU.
9. Le représentant du gouvernement du Canada a appuyé la déclaration faite au nom des PIEM. Le Canada a aussi enregistré une hausse de son taux de contribution. L'établissement du barème de l'ONU est une tâche ardue et laborieuse qui est exécutée par

² Document GB.289/PFA/GMA/2.

la Cinquième commission à New York au nom des institutions du système des Nations Unies. Il ne rime à rien d'effectuer cette opération complexe et mathématique dans chacune des institutions. Il a donc prié instamment le Mexique d'accepter le principe selon lequel le barème de l'OIT est fondé sur celui de l'ONU.

10. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a appuyé le point appelant une décision. Il comprend les raisons du Mexique mais estime qu'une augmentation des contributions traduit un renforcement de l'économie du pays concerné.
11. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a souligné que les contributions ne sont pas calculées de manière arbitraire et elle a appuyé le point appelant une décision.
12. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a indiqué que le calcul du barème des contributions pour 2005 a commencé par l'examen, au Comité des contributions de l'ONU, d'un barème de contribution pour trois ans qui a été soumis à la Cinquième commission puis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour approbation. Les calculs, effectués sur une période de référence de trois et six ans, reposent notamment sur diverses sources statistiques, y compris des données du FMI, de l'OCDE et de l'ONU. Le travail technique consiste à estimer le PNB de chaque pays. En outre, il existe un taux plancher de 0,001 pour cent et un taux plafond de 22 pour cent ainsi qu'un taux plancher de 0,01 pour cent pour les pays les moins avancés. La décision d'appliquer le taux de change du marché ou un taux de change corrigé des prix repose sur des critères assez complexes. L'OIT s'est fondée sur le barème de l'ONU tel qu'approuvé par l'Assemblée générale et a opéré un simple ajustement arithmétique pour tenir compte des quatorze Etats qui sont membres de l'ONU mais pas de l'OIT. L'OIT ne dispose d'aucun mécanisme qui lui permette de s'écarter de cette approche établie de longue date ou d'atténuer les augmentations des taux de contribution.
13. Le représentant du gouvernement de la Chine a fait observer qu'il rendra compte de ces informations à son gouvernement et qu'entre-temps il réserve sa position.
14. La représentante du gouvernement du Mexique a indiqué que son pays connaît les modes de calcul et qu'il a en fait demandé à l'ONU que cette méthode soit révisée. Elle n'est pas en mesure d'approuver le point appelant une décision et réserve sa position jusqu'à la Conférence.
15. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a demandé qu'on lui rappelle la procédure suivie jusqu'à la Conférence et a souhaité savoir si, d'ici là, d'autres discussions auront lieu entre les membres gouvernementaux. Elle s'est demandé si le point appelant une décision peut être amendé pour faire état des réserves exprimées.
16. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a indiqué que c'est au début du mois de juin 2004, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux, que cette question sera de nouveau débattue, avant que la résolution sur le barème des contributions pour 2005 soit soumise à la 92^e session de la Conférence.
17. Le représentant du gouvernement du Canada a proposé que le point appelant une décision fasse état des réserves émises et que la discussion de ce point soit renvoyée à la Commission des finances.
18. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a indiqué que le rapport de la réunion sera soumis à la Commission des finances et fera mention des réserves formulées par les gouvernements du Mexique et

Annexe

Barème des contributions

Etat	OIT Barème pour 2004 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2005 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2005 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les cols. 3 et 1 Colonne 4 %
1 Afghanistan	0,009	0,002	0,002	(0,007)
2 Afrique du Sud	0,402	0,292	0,292	(0,110)
3 Albanie	0,003	0,005	0,005	0,002
4 Algérie	0,069	0,076	0,076	0,007
5 Allemagne	9,620	8,662	8,670	(0,950)
6 Angola	0,002	0,001	0,001	(0,001)
7 Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	0,003	0,001
8 Arabie saoudite	0,545	0,713	0,714	0,169
9 Argentine	1,131	0,956	0,957	(0,174)
10 Arménie	0,002	0,002	0,002	-
11 Australie	1,602	1,592	1,593	(0,009)
12 Autriche	0,932	0,859	0,860	(0,072)
13 Azerbaïdjan	0,004	0,005	0,005	0,001
14 Bahamas	0,012	0,013	0,013	0,001
15 Bahreïn	0,018	0,030	0,030	0,012
16 Bangladesh	0,010	0,010	0,010	-
17 Barbade	0,009	0,010	0,010	0,001
18 Bélarus	0,019	0,018	0,018	(0,001)
19 Belgique	1,112	1,069	1,070	(0,042)
20 Belize	0,001	0,001	0,001	-
21 Bénin	0,002	0,002	0,002	-
22 Bolivie	0,008	0,009	0,009	0,001
23 Bosnie-Herzégovine	0,004	0,003	0,003	(0,001)
24 Botswana	0,010	0,012	0,012	0,002
25 Brésil	2,353	1,523	1,524	(0,829)
26 Bulgarie	0,013	0,017	0,017	0,004
27 Burkina Faso	0,002	0,002	0,002	-
28 Burundi	0,001	0,001	0,001	-
29 Cambodge	0,002	0,002	0,002	-
30 Cameroun	0,009	0,008	0,008	(0,001)
31 Canada	2,519	2,813	2,816	0,297
32 Cap-Vert	0,001	0,001	0,001	-
33 Chili	0,209	0,223	0,223	0,014
34 Chine	1,509	2,053	2,055	0,546
35 Chypre	0,037	0,039	0,039	0,002
36 Colombie	0,198	0,155	0,155	(0,043)
37 Comores	0,001	0,001	0,001	-
38 Congo	0,001	0,001	0,001	-
39 Corée, République de	1,823	1,796	1,798	(0,025)
40 Costa Rica	0,019	0,030	0,030	0,011
41 Côte d'Ivoire	0,009	0,010	0,010	0,001
42 Croatie	0,038	0,037	0,037	(0,001)
43 Cuba	0,029	0,043	0,043	0,014
44 Danemark	0,738	0,718	0,719	(0,019)
45 Djibouti	0,001	0,001	0,001	-
46 Dominique	0,001	0,001	0,001	-
47 Egypte	0,080	0,120	0,120	0,040

Etat	OIT Barème pour 2004 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2005 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2005 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les cols. 3 et 1 Colonne 4 %
48 El Salvador	0,018	0,022	0,022	0,004
49 Emirats arabes unis	0,199	0,235	0,235	0,036
50 Equateur	0,024	0,019	0,019	(0,005)
51 Erythrée	0,001	0,001	0,001	-
52 Espagne	2,48034	2,520	2,523	0,04266
53 Estonie	0,010	0,012	0,012	0,002
54 Etats-Unis	22,000	22,000	22,000	-
55 Ethiopie	0,004	0,004	0,004	-
56 Ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	0,006	0,006	-
57 Fidji (les)	0,004	0,004	0,004	-
58 Finlande	0,514	0,533	0,533	0,019
59 France	6,367	6,030	6,036	(0,331)
60 Gabon	0,014	0,009	0,009	(0,005)
61 Gambie	0,001	0,001	0,001	-
62 Géorgie	0,005	0,003	0,003	(0,002)
63 Ghana	0,005	0,004	0,004	(0,001)
64 Grèce	0,531	0,530	0,530	(0,001)
65 Grenade	0,001	0,001	0,001	-
66 Guatemala	0,026	0,030	0,030	0,004
67 Guinée	0,003	0,003	0,003	-
68 Guinée équatoriale	0,001	0,002	0,002	0,001
69 Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001	-
70 Guyana	0,001	0,001	0,001	-
71 Haïti	0,002	0,003	0,003	0,001
72 Honduras	0,005	0,005	0,005	-
73 Hongrie	0,118	0,126	0,126	0,008
74 Iles Salomon	0,001	0,001	0,001	-
75 Inde	0,336	0,421	0,421	0,085
76 Indonésie	0,197	0,142	0,142	(0,055)
77 Iran, République islamique d'	0,268	0,157	0,157	(0,111)
78 Iraq	0,134	0,016	0,016	(0,118)
79 Irlande	0,290	0,350	0,350	0,060
80 Islande	0,032	0,034	0,034	0,002
81 Israël	0,409	0,467	0,467	0,058
82 Italie	4,98753	4,885	4,890	(0,09753)
83 Jamahiriya arabe libyenne	0,066	0,132	0,132	0,066
84 Jamaïque	0,004	0,008	0,008	0,004
85 Japon	19,21804	19,468	19,485	0,26696
86 Jordanie	0,008	0,011	0,011	0,003
87 Kazakhstan	0,027	0,025	0,025	(0,002)
88 Kenya	0,008	0,009	0,009	0,001
89 Kirghizistan	0,001	0,001	0,001	-
90 Kiribati	0,001	0,001	0,001	-
91 Koweït	0,145	0,162	0,162	0,017
92 Lesotho	0,001	0,001	0,001	-
93 Lettonie	0,010	0,015	0,015	0,005
94 Liban	0,012	0,024	0,024	0,012
95 Libéria	0,001	0,001	0,001	-
96 Lituanie	0,017	0,024	0,024	0,007
97 Luxembourg	0,079	0,077	0,077	(0,002)
98 Madagascar	0,003	0,003	0,003	-
99 Malaisie	0,231	0,203	0,203	(0,028)
100 Malawi	0,002	0,001	0,001	(0,001)

Etat	OIT Barème pour 2004 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2005 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2005 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les cols. 3 et 1 Colonne 4 %
101 Mali	0,002	0,002	0,002	-
102 Malte	0,015	0,014	0,014	(0,001)
103 Maroc	0,043	0,047	0,047	0,004
104 Maurice	0,011	0,011	0,011	-
105 Mauritanie	0,001	0,001	0,001	-
106 Mexique	1,069	1,883	1,885	0,816
107 Moldova, République de	0,002	0,001	0,001	(0,001)
108 Mongolie	0,001	0,001	0,001	-
109 Mozambique	0,001	0,001	0,001	-
110 Myanmar	0,010	0,010	0,010	-
111 Namibie	0,007	0,006	0,006	(0,001)
112 Népal	0,004	0,004	0,004	-
113 Nicaragua	0,001	0,001	0,001	-
114 Niger	0,001	0,001	0,001	-
115 Nigéria	0,067	0,042	0,042	(0,025)
116 Norvège	0,636	0,679	0,680	0,044
117 Nouvelle-Zélande	0,237	0,221	0,221	(0,016)
118 Oman	0,060	0,070	0,070	0,010
119 Ouganda	0,005	0,006	0,006	0,001
120 Ouzbékistan	0,011	0,014	0,014	0,003
121 Pakistan	0,060	0,055	0,055	(0,005)
122 Panama	0,018	0,019	0,019	0,001
123 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,006	0,003	0,003	(0,003)
124 Paraguay	0,016	0,012	0,012	(0,004)
125 Pays-Bas	1,711	1,690	1,691	(0,020)
126 Pérou	0,116	0,092	0,092	(0,024)
127 Philippines	0,098	0,095	0,095	(0,003)
128 Pologne	0,372	0,461	0,461	0,089
129 Portugal	0,455	0,470	0,470	0,015
130 Qatar	0,033	0,064	0,064	0,031
131 République arabe syrienne	0,079	0,038	0,038	(0,041)
132 République centrafricaine	0,001	0,001	0,001	-
133 République démocratique du Congo	0,004	0,003	0,003	(0,001)
134 République démocratique pop. lao	0,001	0,001	0,001	-
135 République dominicaine	0,022	0,035	0,035	0,013
136 République tchèque	0,200	0,183	0,183	(0,017)
137 Roumanie	0,057	0,060	0,060	0,003
138 Royaume-Uni	5,451	6,127	6,133	0,682
139 Russie, Fédération de	1,182	1,100	1,101	(0,081)
140 Rwanda	0,001	0,001	0,001	-
141 Sainte-Lucie	0,002	0,002	0,002	-
142 Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,001	-
143 Saint-Marin	0,002	0,003	0,003	0,001
144 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001	-
145 Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001	-
146 Sénégal	0,005	0,005	0,005	-
147 Serbie-et-Monténégro	0,019	0,019	0,019	-
148 Seychelles	0,002	0,002	0,002	-
149 Sierra Leone	0,001	0,001	0,001	-
150 Singapour	0,387	0,388	0,388	0,001
151 Slovaquie	0,042	0,051	0,051	0,009
152 Slovénie	0,080	0,082	0,082	0,002
153 Somalie	0,001	0,001	0,001	-

Etat	OIT Barème pour 2004 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2005 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2005 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les cols. 3 et 1 Colonne 4 %
154 Soudan	0,006	0,008	0,008	0,002
155 Sri Lanka	0,016	0,017	0,017	0,001
156 Suède	1,01109	0,998	0,999	(0,01209)
157 Suisse	1,254	1,197	1,198	(0,056)
158 Suriname	0,002	0,001	0,001	(0,001)
159 Swaziland	0,002	0,002	0,002	-
160 Tadjikistan	0,001	0,001	0,001	-
161 Tanzanie, République-Unie de	0,004	0,006	0,006	0,002
162 Tchad	0,001	0,001	0,001	-
163 Thaïlande	0,290	0,209	0,209	(0,081)
164 Timor-Leste, Rép.démocratique du	0,000	0,001	0,001	0,001
165 Togo	0,001	0,001	0,001	-
166 Trinité-et-Tobago	0,016	0,022	0,022	0,006
167 Tunisie	0,029	0,032	0,032	0,003
168 Turkménistan	0,003	0,005	0,005	0,002
169 Turquie	0,433	0,372	0,372	(0,061)
170 Ukraine	0,052	0,039	0,039	(0,013)
171 Uruguay	0,079	0,048	0,048	(0,031)
172 Vanuatu	0,001	0,001	0,001	-
173 Venezuela	0,205	0,171	0,171	(0,034)
174 Viet Nam	0,016	0,021	0,021	0,005
175 Yémen	0,006	0,006	0,006	-
176 Zambie	0,002	0,002	0,002	-
177 Zimbabwe	0,008	0,007	0,007	(0,001)
	100,000	99,934	100,000	0,000